



Retenue sur caution suite à dégat dans maison

Par **MaxMouton_old**, le **09/10/2007** à **19:03**

Lors de la fin de location mon locataire n'a pas signer l'état des lieux, l'agence ne l'a pas retenu. Suite aux dégats nous avons effectuer une retenue sur la caution.
Maintenant il me menace par l'intermediaire d'un association de consommateur de me mettre au tribunal ou de trouver un arrangement à l'amiablern
Que dois je répondre à l'association de consommateur.
Sachant que la personne de l'agence chargé de faire l'état des lieux avec mon locataire l'a laisser partir sans qu'il signern
Merci de vos conseils